

POURSUIVRE LA STRUCTURATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE DE RANDONNÉE PÉDESTRE

Porteur du projet : Service Espaces Paysages, Direction de la Solidarité et Direction du Développement

Partenaires extérieurs : CDRP, CAUE, Parc Régional, LPO, CDT, communes, EPCI, Pays

Dans le cadre de la Loi du 22 Juillet 1983, le Conseil général a mis en œuvre un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) avec pour objectif la sauvegarde des chemins ruraux, éléments d'un patrimoine rural à valeur d'identité et vecteurs privilégiés d'accès à l'espace. A ce jour, 4800 km de sentiers ont été inscrits au PDIPR.

Sur cette base, le département a développé une politique de qualité (Charte pour le développement de la randonnée). 50 itinéraires en boucle, associés à 13 parcours linéaires, véritables «traverses paysagères» irriguent le territoire. Ces sentiers « d'intérêt départemental » ont pour objectif la découverte de paysages et de milieux naturels caractéristiques du Tarn. Propices à la redécouverte de leur cadre de vie par les tarnais, ils ont aussi vocation à promouvoir une attractivité du Tarn.

Le Conseil général en assure leur gestion (aménagement, entretien, balisage, surveillance) en relation avec le Comité Départemental de Randonnée pédestre, partenaire relais auprès de ses 50 associations et 2000 membres impliqués dans la démarche, lui conférant ainsi un véritable ancrage local.

Articulée entre diverses politiques (touristiques, sociales, environnementales, territoriales), cette action privilégie la relation étroite avec un réseau associatif très dynamique (CDRP81) ainsi que l'ensemble des acteurs locaux (agriculture, forêt, propriétaires privés...). Afin de décliner le projet qualité à l'échelle plus locale, le Conseil général conduit avec le concours du CDRP 81 une action d'appui méthodologique auprès de porteurs de projets (élus locaux, animateurs) afin de proposer des principes de création et d'aménagement cohérents sur l'ensemble du territoire tarnais. Portés par des initiatives locales (communes, EPCI, pays), les « sentiers d'intérêt local », doivent à l'instar des « sentiers d'intérêt départemental » compléter l'offre randonnée grâce à un maillage de parcours fiables et attractifs.

Action en cours

Cadre de référence :

- ▶ Préservation de la biodiversité, protection des ressources et des milieux
- ▶ Épanouissement des tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie

Le projet :

- Poursuite de la préservation des chemins ruraux par l'actualisation du PDIPR- Gestion des itinéraires (entretien, balisage, signalétique, surveillance, SIG...) en entretenant la dynamique de relation avec les acteurs associatifs ainsi que naturalistes et acteurs gestionnaires de l'espace,
- Diffusion du projet Qualité pour les sentiers tarnais au-delà des itinéraires d'intérêt départemental (à l'échelle des pays et des intercommunalités) :
 - en développant le suivi des projets de sentiers à l'échelle tarnaise (rôle d'observatoire) et un appui méthodologique aux collectivités et porteurs de projets en partenariat avec le CDRP 81 (méthodologie, guide de création de sentiers, formations auprès des associations et des agents des collectivités),
 - en utilisant le « Label PR » développé par la FFRP comme référence pour les projets de sentiers d'intérêt,
- Travail de concertation pour assurer cohérence et complémentarité avec les actions du PNR du Haut Languedoc,
- Développement du Système d'information géographique (cartographie, suivi des travaux et de la signalétique, édition de documents de cahier des charges aux équipes d'intervention, information aux élus...),
- Participation à la promotion de l'image randonnée du Tarn (site internet du CG, CDT, Espace randonnée et paysages),
- Contribution à l'élaboration de produits-randonnée avec le CDT (exemples : circuits et itinérance sur le GR 36).

Suivi et indicateurs :

Sentiers d'intérêt départemental :

Km de chemins inscrits au PDIPR
Km de sentiers réalisés et entretenus
Nombre de communes concernées
(+ répartition géographique)
Nombre d'associations concernées
(+ répartition géographique)
Fréquentations de manifestations annuelles

Sentiers d'intérêt local :

Appui technique : nombre de communes concernées
Km de sentiers réalisés
Sentiers labellisés

Environnement

- ▶ Favoriser l'accès et la connaissance des paysages et des milieux naturels
- ▶ Promouvoir la démarche départementale à l'échelle des projets locaux
- ▶ Favoriser les modes de déplacement doux

Social

- ▶ Participer au bien-être des familles
- ▶ Soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire
- ▶ Valoriser la dynamique du tissu associatif

Economie

- ▶ Développer l'attractivité du Tarn et promouvoir le tourisme vert
- ▶ Développer des produits randonnée et l'itinérance en lien avec les hébergements
- ▶ Aider au développement local

Gouvernance

- ▶ Développer un politique fondée sur la transversalité
- ▶ Assurer la concertation avec les acteurs locaux
- ▶ Agir avec le réseau associatif
- ▶ Participer aux actions de formation CDRP
- ▶ Apporter un appui méthodologique et technique aux communes et aux pays